



**PROCES-VERBAL**  
de la  
**séance ordinaire du mardi 8 septembre 2020**

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 14 membres excusés

<b>Excusés</b>
Pauline Blaser
Philippe Blaser
Annelore Carrayol
Arlette Dévaud
Garry Gaberel
Véronique Grin
Mirka Lessi
Pierre Maeder
Jasmine Menamkat
François Monod
Marjorie Petit
Valeria Mozzetti Rohrseitz
David Savelli
Jacques Tschudin

Le quorum est atteint: 75%

**Ordre du jour**

1. Assermentation.
2. Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
3. Election de l'huissier.
4. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.
5. Communications de la Présidente.
6. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 33
7. Election d'un membre à la Cofin.
8. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 47 – Demande de crédit d'études pour le remplacement de deux véhicules du service de la voirie. Traité par la Cofin.
9. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 48 – Demande de crédit d'études de faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) sur la commune de Rolle. Traité par une commission ad hoc et par la Cofin.
10. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 49 – Demande de crédit d'études en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée dédiée à l'entrepôt de la voirie sur la parcelle N° 372, phases 1 et 2. Traité par une commission ad hoc et par la Cofin.
11. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 50 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021. Traité par la Cofin.
12. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 51 – Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.



13. Préavis municipal 2016-2021 / N° 35 – Demande d'un crédit de construction complémentaire au préavis 2011-2016 / N° 11 pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles. Rapport de la commission – prise de décision.
14. Préavis municipal 2016-2021 N° 44 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 – Rapport de la commission – prise de décision.
15. Préavis municipal 2016-2021 N° 46 – Demande d'un crédit de Fr. 80'000.- pour une subvention à la société internationale de sauvetage du Léman (section de Rolle) pour l'achat d'une nouvelle unité d'action. Rapport de la Cofin – Prise de décision.
16. Interpellation de Mme Reis : « Assurer la survie du Casino-Théâtre de Rolle ». Réponse écrite de la Municipalité.
17. Postulat du groupe Rose-Verts : « Accès aux bâtiments communaux pour personnes à mobilité réduite ». Réponse écrite de la Municipalité.
18. Postulat P. Bréchon et consorts: « Pour élargir l'utilisation des surfaces sportives à d'autres usagers que ceux des clubs ». Réponse écrite de la Municipalité.
19. Associations intercommunales.
20. Divers et propositions individuelles.

#### 1. **Assermentation**

La Présidente procède à l'assermentation de M. Baptiste Conti (PSRV), en remplacement de Mme Brigitte Pittet, puis elle ouvre la séance en annonçant un ordre du jour modifié, le point 14 relatif à la reconduction du DISREN étant retiré à cause d'une confusion dans l'envoi du rapport, et une interpellation étant rajoutée. L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité.

#### 2. **Elections des scrutateurs et scrutateurs suppléants.**

La Présidente passe à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants, fonctions pour lesquelles elle a reçu les propositions suivantes : Scrutateurs MM. Cyrille Pelichet et Claudio Capriati, scrutateurs suppléants M. Raphaël Chappuis et Mme Arlette Dévaud qui sont élus par acclamations.

#### 3. **Elections de l'huissier.**

La Présidente introduit M. Loïc Vauthier qui se présente brièvement; il est élu par acclamations.

#### 4. **Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.**

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

#### 5. **Communications de la Présidente.**

La Présidente annonce que désormais des séances de bureau à distance sont organisées chaque lundi avant l'envoi des convocations. Ces séances concernent la présidente, les vice-présidents, les scrutateurs et les suppléants ainsi que la secrétaire. Un procès-verbal en est dressé. Elle lit ensuite la lettre de démission de son poste de conseillère de Mme Brigitte Pittet ainsi que celle de Mme Marjorie Petit. Elle rappelle la votation du 27 septembre pour laquelle des bonnes volontés sont requises.



## 6. Communications de la Municipalité

Aucune information n'est communiquée.

## 7. Election d'un membre à la Cofin.

Afin de remplacer Mme Annelore Carrayol, M. Philippe Blaser est proposé et élu par acclamations.

## 8. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 47 – Demande de crédit d'études pour le remplacement de deux véhicules du service de la voirie. Traité par la Cofin.

Mme Schlup s'étonne que ce préavis soit transmis à la Cofin au vu de son aspect technique et pense qu'une commission ad hoc serait adéquate pour le traiter. La Cofin ne pourrait alors que s'occuper de l'aspect financier.

M. Deruaz pense de même que Mme Schlup, qu'il serait judicieux de nommer une commission ad hoc.

M. Haldimann confirme que la nomination d'une commission ad hoc ne pose aucun problème à la Municipalité.

La Présidente attend donc des chefs de groupe la proposition de 3 PLR (président), 3 Rose-Verts, 1 Vert Lib' (rapporteur). La séance aura lieu le 22 septembre à 19h.

## 9. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 48 – Demande de crédit d'études de faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) sur la commune de Rolle. Traité par une commission ad hoc et par la Cofin.

La Présidente a reçu les propositions suivantes : Mme Suva (présidente), M. Hay rapporteur, Mme Gentile, MM. Deruaz, Schatzmann, Founou, Tschudin (membres).

## 10. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 49 – Demande de crédit d'études en vue de l'étude de projet d'implantation de la halle non chauffée dédiée à l'entrepôt de la voirie sur la parcelle N° 372, phases 1 et 2. Traité par une commission ad hoc et par la Cofin.

La Présidente a reçu les propositions suivantes : Mme Reis (présidente), M. Petit (rapporteur), Mme Eynard, MM. Buvelot, Monod, Capriati, Magallanes (membres).

## 11. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 50 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021. Traité par la Cofin.

## 12. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 51 – Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2020, principalement dues aux besoins liés à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

Traité par la Cofin.

## 13. Préavis municipal 2016-2021 / N° 35 – Demande d'un crédit de construction complémentaire au préavis 2011-2016 / N° 11 pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles. Rapport de la commission – prise de décision.

M. Chappuis, rapporteur, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.



## Conseil Communal de Rolle

M. Micello rappelle que le préavis a été déposé en janvier 2019, que la commission a rapporté en juillet 2019 et qu'en fin de compte la Cofin a émis le souhait que les aspects qui entourent la relation entre la paroisse, la commune et les communes qui composent la paroisse, soient réglés par convention, ce qui a été fait au moyen de deux conventions.

L'une concerne la relation entre la paroisse catholique et les 11 communes et la seconde concerne les relations entre les 11 communes. Ce processus étant terminé, le préavis revient ce soir au Conseil communal.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est accepté à une large majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis N° 35 de la municipalité du 18 janvier 2019
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement (selon art. 16 du règlement sur la comptabilité des communes), à hauteur de Fr. 362'683.75 TTC ramenés à Fr. 140'260.- après récupération de la TVA, pour le financement de travaux supplémentaires liés principalement à la participation de la Commune pour la remise en état du bâtiment de l'église catholique.
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 140'260.- à cette fin auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à imputer au compte N° 4600.5040.3 « remplacement collecteurs EC et EU-ruelle des Halles ».
3. que ce crédit supplémentaire vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016 N° 11 dont les amortissements sont échelonnés sur une période de 15 ans.

### **15. Préavis municipal 2016-2021 N° 46 – Demande d'un crédit de Fr. 80'000.- pour une subvention à la société internationale de sauvetage du Léman (section de Rolle) pour l'achat d'une nouvelle unité d'action. Rapport de la Cofin – Prise de décision.**

M. Joly, président, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Micello précise que dans le rapport il est mentionné que depuis 25 ans la commune octroie une subvention de Fr. 3'000.- par année au sauvetage et la Municipalité a ajouté à celle-ci, selon sa situation financière actuelle, un montant de Fr. 2'666.- par année. Ce montant représente la somme de Fr. 80'000.- sur 30 ans, en plus de la subvention annuelle de Fr. 3'000.-.

M. Bréchon s'était abstenu lors du vote de la Cofin et il tient à expliquer le pourquoi de son abstention. Il s'était abstenu car il manquait l'information de savoir si la commune de Gland était desservie par la société de sauvetage de Rolle. La réponse parvenue peu de temps après indiquait que Gland n'est pas incluse dans la zone d'opérations rolloise. Ce soir il votera les conclusions du préavis.

Mme Rod se demande, à propos d'un aspect technique, s'il a été évalué de faire l'acquisition d'un bateau d'occasion plutôt que neuf, de même qu'un bateau électrique plutôt qu'à essence. Par ailleurs, est-ce que la société de sauvetage a été soumise à un appel d'offres pour cette acquisition?

M. Micello répond que la société de sauvetage est une association au sens du Code civil et n'est donc pas soumise à la loi sur les marchés publics. Pour l'aspect technique, plusieurs pistes ont été explorées et la question d'expérience en matière de conception du bateau doit être prise en compte.



## Conseil Communal de Rolle

Plusieurs expériences plutôt malheureuses ont été menées avec des entreprises, entre autres à l'étranger. La préférence a donc été donnée à un acteur local qui travaille sur le lac et qui a l'habitude de ce type de construction. La proximité a été privilégiée également par rapport à l'entretien.

M. Paley pense que la société de sauvetage touchant des subventions, elle doit être soumise à la loi sur les marchés publics.

M. Micello explique que la société de sauvetage est une société de type associatif et n'est pas reconnue d'utilité publique, de même que les pompiers par exemple. Sa part subventionnée par rapport à son budget de fonctionnement est certainement assez faible. Son budget est fait de dons, de cotisations tout comme d'autres sociétés locales rolloises.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis est approuvé à une large majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis N° 46 de la municipalité du 15 juin 2020
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 80'000.- pour une subvention à la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), section de Rolle, en vue de l'achat d'une nouvelle unité d'intervention.
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 1500.509101 « subvention en faveur de la Société internationale de sauvetage du Léman ».
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 10 ans, à raison de Fr. 8'000.- par année, à porter en compte dès le budget 2021.

### **16. Interpellation de Mme Reis : « Assurer la survie du Casino-Théâtre de Rolle ». Réponse écrite de la Municipalité.**

Mme Reis et les signataires de l'interpellation prennent note de la réponse de la Municipalité qui s'engage à trouver un financement pour 6 mois garantis sans aller au-delà de l'engagement, et ils restent vigilants sur la suite des discussions autour de la subvention.

M. Micello complète la réponse de la Municipalité et il est bien clair que l'aspect renouvellement de la convention lie les quatre parties prenantes du Casino, à savoir l'association du Casino, la commune de Rolle, Région Nyon et le Canton. Ce chantier est en route, un calendrier est ficelé et les groupes de travail comprenant les quatre parties pourront débiter leurs travaux sur la nouvelle convention en automne.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité.





**17. Postulat du groupe Rose-Verts : «Accès aux bâtiments communaux pour personnes à mobilité réduite». Réponse écrite de la Municipalité.**

M. Bréchon remercie la Municipalité de sa réponse, et en ce qui concerne la mise en œuvre des travaux, qui sont conséquents, il désire savoir quelle sera la procédure; s'il y aura un ordre de priorité et si cela donnera lieu à des préavis.

Mme Choulat Pugnale a pris contact avec l'AVACAH qui a été mandaté pour faire le tour des bâtiments concernés.

Un rapport où tout est recensé a été rendu avec des propositions de modifications. Ces propositions ont été chiffrées par le service technique et le coût est conséquent, d'environ Fr. 360'000.-. Les finances communales ne sont pas au beau fixe et la proposition est de lisser cette somme sur trois ans. Elle sera portée au budget et les travaux débuteront surtout au Château afin que des personnes à mobilité réduite puissent accéder à la salle du Conseil. Les travaux débuteront en 2021.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**18. Postulat P. Bréchon et consorts: « Pour élargir l'utilisation des surfaces sportives à d'autres usagers que ceux des clubs ». Réponse écrite de la Municipalité.**

M. Bréchon remercie la Municipalité de sa réponse, et signale que sans l'engagement du travailleur social de proximité on n'aurait certainement pas reçu de réponse. A peine engagé, il a déjà de grandes responsabilités confiées par la Municipalité. Cela lui fait plaisir et il profite de l'occasion pour remercier les conseillers qui ont empêché la Cofin de sabrer le budget correspondant à son engagement. Par rapport au contenu il se dit que l'on pourrait contacter l'organisation « Open Sunday » pour essayer de mixer ce que TSP mettra sur pied avec cette organisation. Ce n'est pas gratuit donc il faudra prévoir un petit budget mais ça vaudrait la peine de se renseigner.

M. Micello explique qu'en juillet et août, en collaboration avec Urban Training, 22 activités ont été organisées, pour tous âges, avec au final un grand succès. Les activités étaient gratuites. La réflexion s'est poursuivie sur comment on pouvait arriver à mettre en place un programme tout au long de l'année, programme qui répondrait d'une part à la question de l'ouverture des infrastructures sportives lorsqu'elles sont fermées aux autres utilisateurs que ceux des clubs et comment on pourrait impliquer aussi cette partie de la population qui ne pratique pas le sport, le milieu associatif ne leur convenant pas. Une réflexion a été menée avec les services de la Commune et vu le résultat obtenu avec l'Urban Training, le principe d'un programme tout au long de l'année avec diverses activités pour tous (jeunes aussi bien que personnes âgées) en s'appuyant sur l'encadrement de professionnels est envisagé. Ceci passera par voie budgétaire.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**18 bis Interpellation de M. Arthur Petit et consorts : « Quid de la position de Rolle face à la facture sociale ».**

M. Petit lit le texte de l'interpellation, soutenue par plus de cinq membres, dont les questions sont les suivantes :

- Quelle voie la Municipalité a-t-elle décidé de suivre ?
- En cas de oui le 17 septembre à l'accord lors de l'assemblée générale de l'UCV, la Municipalité envisage-t-elle de démissionner de cette association ?
- La Municipalité compte-t-elle soutenir l'initiative ?



## Conseil Communal de Rolle

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jaquet stipule qu'il a été discuté lors de la dernière séance de Municipalité, des diverses possibilités qui se présentent. L'accord trouvé entre l'UCV et le Conseil d'État sur la facture sociale est un accord bidon qui ne convient pas du tout. Lors de l'AG du 17 septembre les représentants rollois répondront non à cet accord ; cela ne permettra certainement pas d'être majoritaires mais sera l'occasion d'exprimer le pourquoi du désaccord. S'agissant de l'ADCV, son initiative, qui est la dernière action possible par rapport aux échanges Canton/Communes est soutenue. L'initiative est soumise à la récolte de 12'000 signatures sachant que le sujet est complexe à présenter à la population mais il sera simplifié en vertu du dicton que celui qui commande paie.

Il redit qu'il ne s'agit pas d'être contre la facture ou la cohésion sociale, bien au contraire, car il est important que les communes aient de la clairvoyance sur ces dépenses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et tout cet argent que l'on n'a pas pour les infrastructures pose problème. S'agissant de la facture sociale, un comité de communes est en train de se regrouper pour s'opposer à la facture finale de la facture sociale et un rendez-vous aura lieu prochainement pour évaluer avec les avocats la façon de procéder. On est seul dans notre cas particulier qui est reconnu mais pas admis mais d'autres communes nous rejoignent dans une même perspective de revoir complètement ces échanges Canton/Communes. La pandémie a ralenti le mouvement et après les élections de 2021 il y aura certainement des changements dans les exécutifs dont certains membres quitteront leur poste et qui ne sont pas très intéressés à prendre en main cette question. La crainte de la Municipalité est que cet accord, qui a tout de même deux ans de travail en amont de la signature et qui est un accord où toutes les communes ont quelque chose à gagner, pose beaucoup de soucis sur la péréquation. Cette dernière est beaucoup plus compliquée puisqu'il y aura des communes gagnantes et des communes perdantes. Cet objet très compliqué est presque plus important pour Rolle que la facture sociale et c'est un autre combat. La Municipalité n'est pas favorable à que ce l'ADCV rejoigne la plateforme de discussion et regrette que l'UCV ait choisi la date du 17 septembre, date retenue bien avant par l'ADCV et on sent le combat stratégique entre les deux associations qui n'est pas au profit des communes concernées.

A propos de notre participation à l'UCV la question se pose, et il faut admettre qu'elle nous permet d'obtenir des informations et d'échanger les points de vue, et ce n'est pas la cotisation la plus onéreuse. C'est chaque 30 juin que l'on décide de quitter une association et ce sera à la Municipalité élue de décider de rester ou de quitter l'UCV. Il semble que l'on n'ait pas grand-chose à gagner à en sortir, mieux vaut combattre et essayer de rallier le plus grand nombre de communes. Il faut toutefois constater qu'il y a peu de courage politique, malheureusement, au niveau des exécutifs. C'est un combat solitaire que la Municipalité va continuer à mener. Le Syndic rappelle qu'il y a deux initiatives en cours, l'une populaire et l'autre parlementaire.

M. Deruaz salue la position de la Municipalité par rapport à l'accord mais souligne qu'il faut faire attention, et ce n'est pas parce que cet accord est mauvais pour Rolle qu'il faut le combattre, mais parce qu'il est simplement mauvais pour toutes les communes. Il faut que les autres communes se sentent concernées également. Il aimerait s'assurer que ce sont tous les membres de la Municipalité qui soutiennent l'initiative.

M. Jaquet explique que la Municipalité ne s'est pas prononcée ne connaissant pas le programme de l'initiative, mais son implication personnelle fait qu'évidemment la Municipalité est concernée. Une réponse écrite sur la stratégie de la Municipalité sera donnée ultérieurement par écrit, lorsque ce sera moins flou et que l'on en saura plus.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité à l'interpellation est acceptée la majorité.

### **19. Associations intercommunales.**

M. Bréchon signale que la prochaine séance du conseil intercommunal de Nyon Région est prévue le 24 septembre, avec entre autres sujets le deuxième vote sur le préavis DISREN puisque ce préavis a



été modifié; Rolle a d'ailleurs beaucoup oeuvré à ces modifications, ainsi que pour les comptes et la gestion 2019.

## 20. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz revient sur la communication de la Municipalité relative aux finances communales ; « La Commune a versé au Canton la somme de 44 mios en lien avec la part prévisionnelle de la facture sociale, ceci afin d'éviter de devoir payer des intérêts négatifs. Le Canton a retourné l'argent ».

Ces 44 mios ne représentent pas la part de Rolle à la facture sociale, c'est la part supplémentaire qui n'est pas prévue dans les acomptes déjà reçus. 44 mios... en perspective le cadeau du Conseil d'État à l'ensemble des communes du canton il y a une année était de 38 mios... 44 mios... il précise que cette somme ne peut pas être payée par Rolle et elle est actuellement payée par les autres communes du canton. Les mauvaises estimations du Canton concernant la part de Rolle ont été réparties entre les autres communes du Canton, qui pour certaines d'entre elles doivent emprunter pour s'en acquitter. Donc les grandes gagnantes de ces mouvements d'argent sont les banques qui touchent des intérêts en prêtant à certaines communes et qui encaissent des intérêts négatifs sur la somme que Rolle doit placer en attendant de pouvoir la payer. Ces aberrations sont dues aux mauvaises prévisions du Canton. 44 mios... Dans les crédits complémentaires qui sont principalement dus à la crise sanitaire actuelle, on lit quand même que Fr. 250'000.-, donc un bon quart, servent à payer les intérêts négatifs. Est-ce que cela ne concerne que l'année 2020 ?

M. Jaquet confirme que cette somme ne concerne que 2020.

M. Deruaz comprend qu'en 2021 cette somme sera à nouveau à payer puisque les 44 mios seront enfin payés, voire plus.

M. Jaquet explique que quand même, cette somme ne sera pas à payer deux fois car elle devrait être liquidée à fin juin, dernier solde à fin septembre 2021. Cette année on demande Fr. 250'000.- en préambule mais il s'agit bien de Fr. 18'000.- à Fr. 20'000.- par mois que l'on paie en intérêts. Mais ce ne sera qu'une fois.

M. Deruaz reprend le montant annoncé précédemment par Mme Choulat Pugnale pour les aménagements à prévoir pour les personnes à mobilité réduite, et c'est ce montant-là qu'il faut donner aux banques cette année suite à des erreurs du Canton qui refuse d'encaisser les 44 mios. Sommes-nous des enfants gâtés quand nous aimerions avancer l'argent ? Le Canton aurait pu encaisser les 44 mios et les répartir entre les communes à qui il a été trop demandé. Cela serait une gestion solidaire et saine de la péréquation. 44 mios...

M. Jaquet estime également que l'on se trouve dans des incohérences incroyables et il est vrai que gérer la commune de Rolle en matière de finances est une mission impossible... entre l'argent qui nous arrive en trop et l'argent qui nous manque pour certaines actions. On peut se demander pourquoi l'argent de ces intérêts négatifs est au profit des banques et pas à celui des communes... et pourquoi le Canton ne cherche pas à faire des arrangements avec les communes pour des prêts internes afin d'éviter des dépôts de liquidités. Au niveau du Grand Conseil il serait temps que les députés interpellent le Conseil d'État sur ce point.

M. Deruaz relativise les paroles du Syndic en rappelant que le Canton est l'actionnaire principal de la BCV ainsi qu'un gros actionnaire de la BNS. Le Canton paie des intérêts négatifs parce qu'il thésaurise, parce qu'il fait un milliard de bénéfice chaque année par sa propre gestion alors que nous nous payons des intérêts négatifs parce que le Canton se trompe dans ses calculs. Les deux cas ne sont donc pas comparables.

M. Roland aimerait savoir si la Municipalité peut expliquer pourquoi le chantier de la Coop n'avance pas. Un trou béant a été creusé il y a des mois et toujours rien ne pousse. Ou le maître d'œuvre est incompetent ou il y a un problème, d'eau par exemple.





## Conseil Communal de Rolle

Mme Tecon confirme que d'énormes problèmes sont apparus sur ce chantier, notamment des problèmes d'eau qui étaient identifiés à la suite de nombreuses études d'ingénieurs en hydraulique, et lorsque le trou a été creusé la situation s'est révélée plus compliquée que prévue, les flux étaient plus importants que calculés. Il a été annoncé une année de retard.

M. Joly rappelle qu'un postulat pour une administration communale moderne, flexible et attractive a été déposé en juin 2019. Ce postulat mentionnait le travail à distance, le télétravail, la suppression des trajets, etc. A ce moment-là les postulants ne pensaient pas être aussi pertinents, et aujourd'hui la réponse devrait en être facilitée. Il remercie d'une prochaine réponse à ce postulat.

M. Roland a reçu une information selon laquelle les auteurs de la dégradation de la fontaine devant l'église catholique ont été identifiés. Est-ce exact et ces personnes devront-elles payer les dégâts commis?

M. Jaquet confirme que les coupables ont été identifiés et qu'une facture assez conséquente leur a récemment été envoyée. On arrive de plus en plus à découvrir les coupables des dégradations, un excellent travail étant accompli par la gendarmerie et la police de sécurité publique rolloise. Il a d'ailleurs vu le jour-même que le premier élément de la fontaine venait d'être scellé. La fontaine revient...

Mme Suva mentionne deux interpellations déposées par le groupe rose-vert, l'une sur le pouvoir d'achat et l'autre sur les loyers des locaux commerciaux appartenant à la commune. Elle est un peu déçue de ne pas avoir eu de retour sur ces interpellations.

Elle aimerait savoir si la Municipalité a reçu un courrier de PRO VELO envoyé à toutes les municipalités, et si oui est-ce qu'elle prend acte des propositions faites pour améliorer les pistes cyclables communales.

M. Micello explique à propos de l'interpellation sur le pouvoir d'achat qu'une proposition de réponse sera présentée en automne. En l'état actuel beaucoup d'acteurs importants traitent cette question, mais en automne et en hiver lorsque des mesures telles que les RHT par exemple s'éteindront, il sera plus opportun de prévoir des soutiens aux commerçants et à la population.

Mme Choulat Pugnale signale que la réponse à la question relative aux loyers fait partie du préavis N° 51.

M. Haldimann informe que contact a été pris avec PRO VELO. Il reviendra devant le Conseil lorsque des propositions pourront lui être soumises.

Mme Beck remercie pour l'organisation de la présente séance dans la cafeteria du Martinet qui permet un espacement bienvenu, une bonne assise et une bonne acoustique.

La Présidente conclut en remerciant le technicien audio présent, ainsi que les concierges et M. Dumartheray qui ont préparé la salle. Il est probable que les prochaines séances aient lieu dans ce même endroit également.

M. Jalleb demande à la Municipalité pourquoi la route des Quatre Communes juste après le petit pont est limitée à 50 km/h et pour 300 mètres change à 80 km/h juste avant l'arrivée vers Hammel à un céder le passage. Il ne trouve pas normal que sur 300 mètres on puisse rouler à 80 km/h, ne serait-ce pas plus simple de limiter tout le tronçon à 50 km/h.

M. Haldimann prend en compte la remarque et donnera plus d'informations lors de la prochaine séance.

La Présidente lève la séance à 21h07.

  
 Pascale VOLLENWEIDER  
 Présidente

Au nom du Conseil communal



  
 Violaine CHERPILLOD  
 Secrétaire

